

p.8

Marie -Galante et La Riviera du Levant lauréats nationaux



POINTE-À-PITRE. Maryse Etzol présidente de la communauté des communes de Marie-Galante et Christian Baptiste, vice président de la communauté d'agglomération Riviera du Levant regroupant les villes de La Désirade, Saint-François, Sainte-Anne et Gosier, ont signé une convention avec le sous-préfet Martin Jaegger. Ces deux communautés sont lauréates d'un concours national Plans de Paysage.

page 11

p.11

POINTE-À-PITRE

Marie-Galante et La Riviera du Levant lauréats nationaux

Maryse Etzol présidente de la communauté de communes de Marie-Galante et **Christian Baptiste**, vice-président de la communauté d'agglomération la Riviera du Levant regroupant les villes de la Désirade, de Saint-François, Sainte-Anne et du Gosier, ont signé une convention, hier matin, avec le sous-préfet Martin Jaegger. **Ces deux communautés** sont **lauréates** d'un concours national **Plans de Paysage**.

La communauté de communes de Marie-Galante et la communauté d'agglomération La Riviera du Levant font partie des 25 lauréats parmi 75 dossiers déposés au ministère de l'Écologie du développement durable et de l'Énergie dans le cadre de l'appel à projets 2015 « Plans de Paysage ». Le plan de paysage vise à soutenir les collectivités qui s'engagent à reconquérir les paysages et à leur donner une place importante dans les projets de développement durable de la cité. Sainte-Anne, tout comme Marie-Galante ont la chance de posséder des espaces végétaux encore bien conservés, alors que la tendance est au développement urbain et au déboisement au profit de l'habitat et de l'industrialisation dans bien des territoires régionaux et nationaux. Par cet appel à projets national, le ministère veut inciter les collectivités à « élaborer et à partager un projet de territoire fondé sur une approche paysagère ». Le dossier de La Riviera du



Le sous-préfet Martin Jaegger a signé la convention avec les représentants des communautés de communes et d'agglomération en sous-préfecture, hier matin. (Photo: H.M.)

Levant mettait en avant le territoire des Grands-Grands, zone rurale qui s'étend sur plusieurs communes et qui possède un environnement naturel important qui mérite d'être protégé.

UN SOUTIEN FINANCIER DE 30 000 EUROS

Celui de la communauté de communes de Marie-Galante mettait en relief la volonté des élus de faire de l'île « une vitrine attractive en matière de prise en

compte de l'environnement dans ses orientations de développement économique, au travers de la mise en valeur de ses paysages et sites naturels ». La promotion des énergies propres et renouvelables, l'embellissement des bourgs, le rééquilibrage des espaces ruraux et urbains, le développement d'un tourisme original et authentique au travers du bien-être et de la santé, mais aussi de la cohésion sociale et de la relance de l'agriculture ont été mis

en avant par les élus Marie-Galantais.

Les deux lauréats guadeloupéens bénéficieront d'un soutien financier de l'état, 30 000 euros. Les deux communautés profiteront de l'expertise technique et méthodologique du Club national de plans paysages. La Direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Deal) assure le relais du ministère auprès des porteurs de projets.

Harry MAPOLIN

■ ILS ONT DIT

« Cette distinction nous conforte dans notre orientation »

Christian Baptiste, vice-président de La Riviera du Levant

« Cette distinction nous conforte dans notre orientation pour trouver une harmonie entre l'homme et la nature. À nos yeux, Plans de paysage est un formidable outil de prise en compte du paysage dans les politiques sectorielles de l'aménagement du territoire. C'est un outil de gestion, de protection et d'aménagement du paysage, dont nous avons saisi l'opportunité afin de procéder à une valorisation

résolue du magnifique territoire des Grands-Fonds, partagé entre cinq communes et trois communautés d'agglomération. Notre ambition c'est d'initier cette belle aventure dans la plus grande concertation avec l'ensemble des institutions et les services de l'état, mais également dans une logique de démocratie participative avec la population, le mouvement associatif et les acteurs du terrain. »

« L'idée phare est de mieux prendre en compte le paysage »

Maryse Etzol, présidente de la communauté des communes de Marie-Galante

« L'idée phare est de mieux prendre en compte le paysage dans les projets d'aménagement du territoire. Ce que nous souhaitons impérativement, c'est conserver et ne pas abîmer notre paysage très diversifié que ce soit au niveau de l'aménagement de l'espace publique de l'implantation de constructions. »